

**DECRET N° 2017 – 060** du 10 février 2017  
portant nomination des membres et du  
président du Conseil d'Administration de  
l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau  
Potable en Milieu Rural.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Vu** décret n°2017-039 du 25 janvier 2017 portant création, attributions, organisation, fonctionnement et fixation de la dotation initiale de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural ;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2016,

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>:** En application des dispositions des articles 11 et 13 du décret n°2017-039 du 25 janvier 2017 susvisé, les personnes ci-après désignées par leur structure respective sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural :

- **Monsieur Johannes DAGNON**, représentant de la Présidence de la République ;

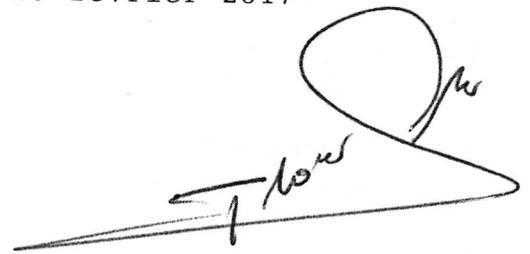
- **Monsieur HOUSSOU Achille**, représentant de la Présidence de la République ;
- **Madame Assiba Léontine DANWEZOUN épouse MICHAÏ**, représentante du Ministère en charge de l'Eau ;
- **Monsieur Athanase AHODEKON**, représentant du Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Jean TOBOULA**, représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Cossi Valentin AVASSI**, représentant du Ministère en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- **Monsieur Codjo Vincent ACAKPO**, représentant l'Association des Maires des Communes du Bénin.

**Article 2 :** **Monsieur Johannes DAGNON** est nommé président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

**Article 3 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2017

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



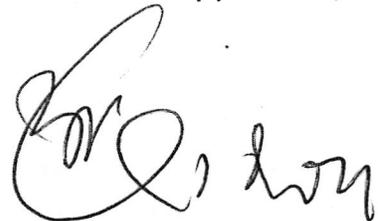
**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
 de la Présidence de la République,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre d'Etat chargé du Plan  
 et du développement,



**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances, par intérim,



**José TONATO**

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau  
et des Mines,



**Dona Jean-Claude HOUSSOU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEPD : 2 ; MEF : 2 ; MEEM : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 17 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.